

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
99	Arrêté réglementant la circulation sur la RD 131 située en agglomération	15/07/2024

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le Code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-4,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande en date du 10 juillet 2024 présentée par l'Entreprise COLAS France – SAINT-PIEST chargée d'effectuer les travaux Enedis pour l'échangeur ASF sur la route départementale 131,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route Départementale n°131 située en agglomération,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la RD 131 située en agglomération, du carrefour avec la RN7 au panneau de fin d'agglomération, sera fermée à la circulation du 17 juillet au 5 août 2024.**

Une déviation sera mise en place pour la RN7.

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'entreprise,
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.
- Madame la Directrice Territoriale Isère Rhodanienne

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 15 juillet 2024

Mme la Maire,
Edith RUCHON

